



## Embauche CDD Ingénieur sans diplome

Par **Cisax**, le **19/08/2014** à **15:25**

Bonjour à tous,

je suis actuellement en école d'ingénieur et une société me propose un cdd intéressant. Bien sur il est demandé dans la promesse d'embauche de fournir une photocopie des diplomes. Or à la date d'embauche et même après la période d'essais les jurys de diplome ne seront pas passés. Nous, moi et la société, ne saurons donc pas si je suis diplômé.

Il est donc possible que nous nous retrouvions dans la situation ou je serais embauché, période d'essais terminée mais non diplômé. J'aimerais donc savoir:

Quels dangers pourrait représenter cette situation pour moi?

Quels pourraient être les recours de l'entreprise si elle n'accepte pas la situation?

Cette situation serait-elle d'ailleurs légale? La non obtention du diplôme pourrait elle remettre en cause la validité du contrat?

D'avance merci,

Cdt

Par **louison123**, le **19/08/2014** à **15:51**

Si la Sté vous propose un CDD avec photocop des diplomes, cela veut dire que vous avez menti sur votre CV non ?

N'esperez donc pas un éventuel subterfuge pour tromper la Sté, le mieux serait de jouer carte sur table en informant de votre situation.

Par **Cisax**, le **19/08/2014** à **15:55**

bien sur que non je n'ai pas menti sur mon CV.

Mon CV précise "étudiant Ingénieur" "diplôme espéré septembre 2014".

Il sont conscients de la situation. J'aimerais simplement savoir ce qu'entraînerai un échec au diplôme, si cela se produit.

Par **louison123**, le **19/08/2014** à **16:14**

C'est donc en connaissance de cause que cet employeur vous propose un CDD, vous irez donc jusqu'au terme si vous restez encore après la période d'essai.  
Et si l'employeur est satisfait, avec ou sans diplôme, il est susceptible de vous proposer à la fin du CDD un CDI.

Par **P.M.**, le **19/08/2014** à **16:28**

Bonjour,  
Il faudrait que la situation soit clairement établie dès le début et ainsi l'employeur ne pourrait pas remettre en cause la validité du contrat de travail...

Par **Cisax**, le **19/08/2014** à **17:18**

Donc le mieux serait bien d'attirer leur attention sur ce fait?

Merci pour vos réponses en tout cas.

Par **P.M.**, le **19/08/2014** à **18:16**

Il faudrait au besoin que le CDD mentionne que vous êtes en attente en attente du résultat du jury d'examen qui ne s'est pas encore réuni et que donc vous n'êtes pas encore titulaire du diplôme...